

l'exploitation des fonds marins

Par **Mary**, le **30/04/2008** à **12:12**

Salut!

J'ai un exposé à faire sur [b:3hrG0x9w]l'exploitation des fonds marins[/b:3hrG0x9w]... ?
Est ce que quelqu'un aurait une idée de quoi il s'agit (exploitation du minerai, du pétrole?) ou un plan à proposer?

Merci !wink

Par **mathou**, le **30/04/2008** à **12:59**

Pour le plan, on ne peut pas : la Charte du forum interdit aux membres de répondre tant qu'on ne donne pas ses premiers éléments de réflexion !wink

Pour les idées, il faut voir le contexte : c'est un exposé dans quelle matière ?

Par **Camille**, le **30/04/2008** à **15:25**

Bonjour,

[quote="mathou":1vdpn7wx]

Pour les idées, il faut voir le contexte : c'est un exposé dans quelle matière ?[/quote:1vdpn7wx]

Ben oui, parce que "vaste sujet"... Vous avez droit à combien de tomes ? !wink

Parce qu'entre le tourisme, la pêche, la désalinisation, les sources sous-marines, les minerais, le pétrole et, accessoirement, les chasses aux trésors...

Par **Mary**, le **12/05/2008** à **16:37**

il s'agit d'un exposé en droit international public.

J'ai trouvé un plan mais je ne sais pas si ca va:

I) Les caractéristiques de la zone

A) Les principes fondamentaux régissant les fonds marins

(non appropriation, utilisation pacifique, exploitation dans l'intérêt de l'humanité)

B) Mise en peuvre de ces principes

II) Les organes d'encadrement

A) Les organes institutionnels

(l'autorité nationale des fonds marins et l'Entreprise)

B) Les organes juridiques

(tribunal international du drt de la mer)

Par **Kem**, le **12/05/2008** à **16:45**

:)

Salut Image not found or type unknown

Je me demande juste : si certaines eaux sont internationales, est-ce que c'est simplement en surface ou est-ce que ça comprend les fonds aussi ?

Par **Barigaldi**, le **12/05/2008** à **21:56**

Pour le peu que je m'en souviene (cours de Relations internationales), le régime juridique des eaux internationales est différent de celui des fonds marins (contentieux France-Brésil à propos de crabes pour déterminer s'ils marchent ou s'ils nagent ^^)

Par **nicomando**, le **13/05/2008** à **09:03**

Oui en effet le régime juridique est différent à la surface et pour les fonds marins.

Cependant les fonds marins des eaux internationales n'ont pas du tout le même régime juridique que les fonds marins des autres zones. Plus on avance dans la mer moins l'Etat cotier à de droit.